



17 novembre 2019



Numéro 4 - Novembre 2019

Sommaire : Referendum : le 6 septembre 2020 - Les retours financiers vers la France - Des sociétés des fidéjations de JUSTICE

## Referendum : ce sera le 6 septembre

Dans le précédent numéro, publié au lendemain du dernier Comité des signataires, nous indiquions que le referendum aurait lieu soit le 28 août, soit le 6 septembre. Ce sera donc le 6 septembre. Outre notre bulletin n°3, *La voix de Kanaky* n°15 revient en détail sur cette échéance.

## Les retours financiers (connus) vers la France

La droite nous serine sans cesse sur les 150 milliards de « cadeaux » annuels de la France. Nous, nous faisons le compte, mais à rebours : ce qui retourne en France ; Et ce n'est pas facile car, bien sûr, c'est fait plutôt discrètement. Nous avons déjà retracé dans nos colonnes les 20 milliards de cotisation retraits qui retournent en France, chaque année, car nous payons 28 milliards pour n'encaisser que 8 milliards. Toujours pas réglé, bien sûr. Dernier « aven inavouable » en date : le scandale, vite étouffé, sur la Contribution calédonienne de solidarité, la CCS. Problème toujours pas réglé non plus : nos amis de l'Avenir en confiance (AEC<sup>2</sup>) étant très proches de tous ces profiteurs, ont tendance à botter en touche. De quoi s'agit-il ?

Depuis 2015, a été établi un impôt taxe, la « Contribution calédonienne de solidarité » (CCS), de 1 à 2%, selon les cas, notamment sur le bénéfice des sociétés, et dont le montant est versé à l'Agence sanitaire et sociale (ASS). Or, une convention fiscale « Franco-Calédonienne » (sic) de 1983 plafonne les impôts sur les bénéfices qui retournent en France entre 5 et 15% !

Convention signée du Haut-Commissaire de l'époque, Jacques Roynette, et du ministre français Jacques Delors, le président du gouvernement, Jean-Marie Tjibaou n'ayant pas la main sur le sujet. Parmi les sociétés ayant leur siège en France et qui ont dû payer cette petite taxe depuis 2015, une quarantaine ont exhumé cette convention obsolète, et ont porté plainte pour récupérer les sous.

**Déconvenues pour le public** : ces sociétés payent, depuis 1983, moins d'impôts que les autres ici ! Si la création de la CCS, en 2015, n'avait pas révélé cela en faisant « déborder » leur taxe, on ne l'aurait peut-être jamais su !

**Question posée** : pourquoi ce texte, typiquement colonial, n'a-t-il jamais été abrogé, alors qu'il suffit de le demander avec un préavis de 6 mois ? !! (Ben, parce que la droite ne voulait pas ?)

**Enseignement mathématique** : 40 sociétés réclament le remboursement de 1,5 milliards (chiffre avancé par Calédonie ensemble<sup>3</sup>), qu'ils ont payé pour la CCS à 1,5% (moyenne) sur leurs bénéfices. Intéressant : quels sont, alors, leurs bénéfices ? Voilà un problème motivant, à poser en classe !

<sup>1</sup> Contact : [levoixdekanaky@gmail.com](mailto:levoixdekanaky@gmail.com)

<sup>2</sup> L'Avenir en confiance est la coalition de la droite « dure », partisane de la Calédonie française.

<sup>3</sup> Droite, centre-droit.



Nouveau numéro du bulletin du collectif Solidarité Kanaky dont l'Union syndicale Solidaires est membre.



## Referendum : ce sera le 6 septembre

Dans le précédent numéro, publié au lendemain du dernier Comité des signataires, nous indiquions que le referendum aurait lieu soit le 28 août, soit le 6 septembre. Ce sera donc le 6 septembre. Outre notre bulletin n°3, *La voix de Kanaky* n°15 revient en détail sur cette échéance.

## Les retours financiers (connus) vers la France

La droite nous serine sans cesse sur les 150 milliards de « cadeaux » annuels de la France. Nous, nous faisons le compte, mais à rebours : ce qui retourne en France ; Et ce n'est pas facile car, bien sûr, c'est fait plutôt discrètement. Nous avons déjà retracé dans nos colonnes les 20 milliards de cotisation retraits qui retournent en France, chaque année, car nous payons 28 milliards pour n'encaisser que 8 milliards. Toujours pas réglé, bien sûr. Dernier « aveu inavouable » en date : le scandale, vite étouffé, sur la Contribution calédonienne de solidarité, la CCS. Problème toujours pas réglé non plus : nos amis de l'Avenir en confiance (AEC<sup>2</sup>) étant très proches de tous ces profiteurs, ont tendance à botter en touche. De quoi s'agit-il ?

Depuis 2015, a été établi un impôt taxe, la « Contribution calédonienne de solidarité » (CCS), de 1 à 2%, selon les cas, notamment sur le bénéfice des sociétés, et dont le montant est versé à l'Agence sanitaire et sociale (ASS). Or, une convention fiscale « Franco-Calédonienne » (sic) de 1983 plafonne les impôts sur les bénéfices qui retournent en France entre 5 et 15% ! Haut-Commissaire de l'époque, Jacques Roynette, et du ministre français Jacques Delors, le président du gouvernement, Jean-Marie Tjibaou n'ayant pas la main sur le sujet. Parmi les sociétés ayant leur siège en France et qui ont dû payer cette petite taxe depuis 2015, une quarantaine ont exhumé cette convention obsolète, et ont porté plainte pour récupérer les sous.



**Découvertes pour le public :** ces sociétés payent, depuis 1983, moins d'impôts que les autres ici ! Si la création de la CCS, en 2015, n'avait pas révélé cela en faisant « déborder » leur taxe, on ne l'aurait peut-être jamais su !

**Question posée :** pourquoi ce texte, typiquement colonial, n'a-t-il jamais été abrogé, alors qu'il suffit de le demander avec un préavis de 6 mois ? !! (Ben, parce que la droite ne voulait pas ?)

**Enseignement mathématique :** 40 sociétés réclament le remboursement de 1,5 milliards (chiffre avancée par Calédonie ensemble<sup>3</sup>), qu'ils ont payé pour la CCS à 1,5% (moyenne) sur leurs bénéfices. Intéressant : quels sont, alors, leurs bénéfices ? Voilà un problème motivant, à poser en classe !

<sup>1</sup> Contact : [lavoixdekanaky@gmail.com](mailto:lavoixdekanaky@gmail.com)

<sup>2</sup> L'Avenir en confiance est la coalition de la droite « dure », partisane de la Calédonie française.

<sup>3</sup> Droite, centre-droit.

- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Solidarite-Kanaky-no-4-Novembre-2019>